

Montréal, le 18 décembre 2012

...

N/Réf : 10 17 12

Monsieur,

La présente donne suite à la plainte que vous avez signifiée à la Commission d'accès à l'information (la Commission) à l'endroit de l'entreprise Provigo (l'entreprise).

Pour l'essentiel, vous soumettez que l'entreprise vous a fait parvenir une lettre contenant votre renouvellement annuel d'assurance collective ainsi que votre carte d'assuré et que la fenêtre de l'enveloppe laissait apparaître des renseignements personnels vous concernant. Vous avez signalé l'incident à l'entreprise, mais il semble que le problème n'a pas été corrigé immédiatement.

L'entreprise a mentionné qu'à la date où vous avez été de nouveau témoin du problème, il se peut que les correctifs identifiés pour régler la situation n'aient pas encore été complétés. Toutefois, en date de la présente, l'entreprise a reçu confirmation de son fournisseur de services en matière d'assurances collectives que le format des enveloppes avait été changé. L'entreprise vous invite par ailleurs à lui signaler tout problème ultérieur dont vous seriez témoin.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission procède à la fermeture du dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christiane Constant
Juge administratif

Montréal, le 18 décembre 2012

Gérante ressources humaines et
relations de travail
Provigo
2700, rue Francis Hugues
Laval (Québec) H7S 2B9

N/Réf : 10 17 12

Madame,

La présente donne suite à la plainte que M. ... a signifiée à la Commission d'accès à l'information (la Commission) à l'endroit de l'entreprise Provigo (l'entreprise).

Pour l'essentiel, M. ... soumettait que l'entreprise lui avait fait parvenir une lettre contenant son renouvellement annuel d'assurance collective ainsi que sa carte d'assuré et que la fenêtre de l'enveloppe laissait apparaître des renseignements personnels le concernant. Il vous avait signalé l'incident, mais il semble que le problème n'avait pas été corrigé immédiatement.

Vous avez mentionné qu'à la date où M. ... avait été de nouveau témoin du problème, il se peut que les correctifs identifiés pour régler la situation n'aient pas encore été complétés. Toutefois, en date de la présente, l'entreprise a reçu confirmation de son fournisseur de services en matière d'assurances collectives que le format des enveloppes avait été changé. Vous invitez par ailleurs M. ... à signaler à l'entreprise tout problème ultérieur dont il serait témoin.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission procède à la fermeture du dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christiane Constant
Juge administratif